



**Programme des Nations Unies pour le Développement**

**Pays: Mauritanie**

**Document de Projet**

<b>Titre du Projet:</b>	Appui à l'institutionnalisation du genre
<b>Effet(s) UNDAF:</b>	D'ici 2010, l'accès des groupes pauvres et vulnérables à des emplois et revenus décents est amélioré sur la base d'une croissance inclusive et non discriminatoire
<b>Effet(s) attendus Programme de Pays:</b>	Les politiques et stratégies nationales de développement et l'allocation des ressources soutiennent une croissance durable et reflètent un ciblage effectif des groupes et zones les plus vulnérables
<b>Produit(s) attend(s):</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le MASEF dispose des capacités et outils nécessaires à l'intégration de la dimension genre dans les politiques nationales et programmes sectoriels</li> <li>2. Un processus participatif est mis en place afin d'intégrer les préoccupations de genre dans le CSLP (2010-2015) en exploitant les outils de connaissance en matière de genre</li> </ol>
<b>Partenaire de mise en œuvre :</b>	MASEF
<b>Parties Responsables :</b>	MASEF, OSC, Ministère de la Justice

**Brève Description**

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du programme conjoint pour « L'institutionnalisation du genre dans les politiques publiques en Mauritanie » (PNUD, UNFPA, UNICEF et UNIFEM) . Il vise à appuyer la mise en œuvre de la **Stratégie d'Institutionnalisation du Genre (SNIG)**, élaborée en Janvier 2009 et son plan d'action (2009-2011).

Le projet se focalise en particulier sur le processus d'améliorations institutionnelle et organisationnelle, par les biais du renforcement des capacités des principaux intervenants et de l'élaboration de méthodes et outils d'analyse permettant l'intégration transversale de l'approche genre dans les politiques publiques sectorielles.

Les résultats escomptés de ce projet sont au nombre de deux :

**1** : Le MASEF dispose des capacités et outils nécessaires à l'intégration de la dimension genre dans les politiques nationales et programmes sectoriels

**2** : Un processus participatif est mis en place afin d'intégrer les préoccupations de genre dans le CSLP (2010-2015) en exploitant les outils de connaissance en matière de genre.

Le principal bénéficiaire du programme sera le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) en partenariat avec les structures destinées à prolonger son influence sectorielle et politique à savoir : le Groupe de Suivi genre ( GSG) et le Réseau Mauritanien des Femmes Ministres et parlementaires (RMFMP).

Les ONG et plus particulièrement les organisations des droits de l'homme et de défense des droits des femmes seront impliqués à plain titre dans la mise en œuvre du projet.

Période du Programme:  
2009-2011

Key Result Area (Strategic Plan): Promoting inclusive growth, gender equality and achievement of MDGs

Atlas Award ID:  
00056918

Date début: 05.2009  
Date fin: 12.2009

Arrangements de Gestion:  NEX

2009 AWP budget: 100 000

Total ressources requises 100 000

Total ressources allouées : 100 000

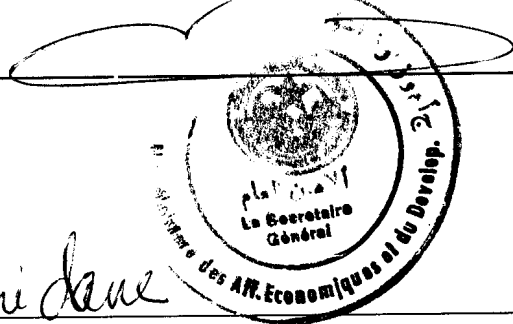
- Régulière TRAC

Approuvé par le Secrétaire General du MASEF :



19 MAY 2009

Approuvé par le Secrétaire General du MAED :



Approuvé par le PNUD :

*Justine Seridane*

# I. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année: 2009

Produits attendus baseline, indicateurs associés et cibles annuels	ACTIVITES Lister les activités et les actions associées	CHRONOGRAMME				RESPONSIBLE PARTY	BUDGET	
		Q1	Q2	Q3	Q4		Description Budget	Montant
<p><b>Produit 1 :Appui à l'Institutionnalisation du genre</b></p> <p><i>Baseline:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-En 2009 une Stratégie d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) avec un Plan d'Action ( 2009-2011) a été élaborée et validée par le MASEF</li> <li>- Sur la base de ces deux documents, le PNUD, le UNFPA, l'UNICEF et l'UNIFEM ont développé un document de projet conjoint afin d'appuyer la mise en œuvre de la SNIG et de son Plan d'action</li> <li>- Au cours de 2008, aux vues des recommandations du Comité de suivi de la CEDEF, des progrès importants ont été réalisés vers la levée de la réserve générale de la CEDEF et de formulation d'une réserve spécifique</li> <li>- Un premier cycle de formation à destination de quelque magistrat à été conduit avec succès, ce qui nécessite une formation générale</li> <li>- Le CSLP actuel, bien qu'il prenne en compte pour la première fois la dimension genre, souffre de lacunes et d'un cadre de suivi –évaluation inadéquat</li> </ul>	<p>1. Conduite d'un audit organisationnel du MASEF et rédaction de recommandations, y inclus l'élaboration d'un plan de formation à destination des cadres du MASEF et GSG</p>					MASEF	TRAC	Recrutement d'un bureau d'audit national Atelier de validation Reprographie 50 000

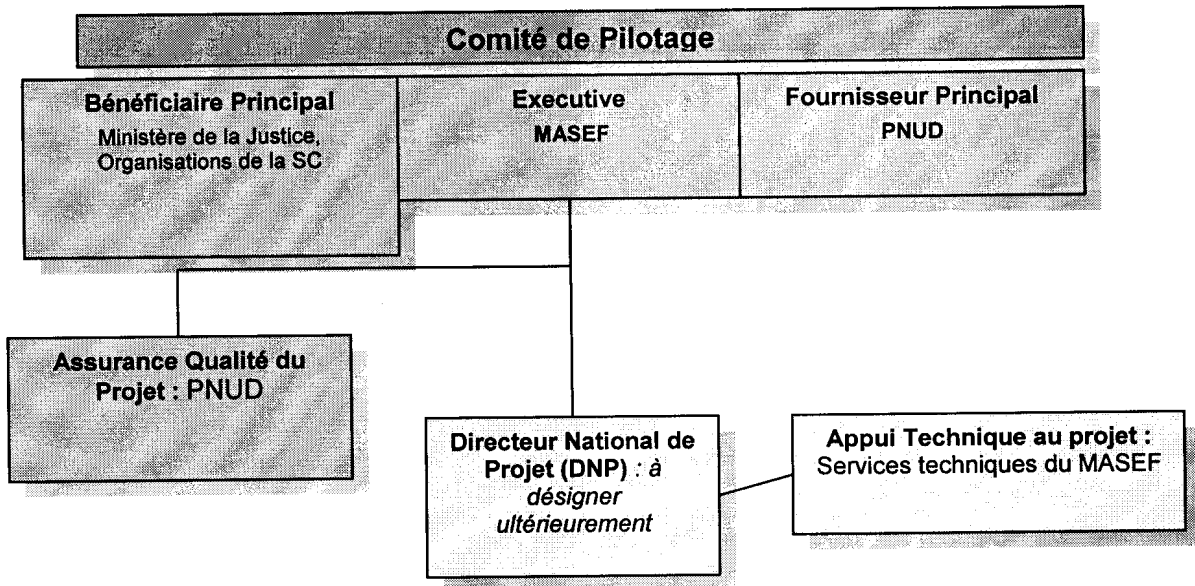
2

	<p>2. Formation et sensibilisation à destination de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Commission Nationale pour la mise en œuvre des recommandations de la CEDEF afin d'adapter l'arsenal juridique existant aux dispositions de celle-ci</li> <li>- Magistrats et para juristes sur l'application CEDEF et sur le Code de Statut Personnel</li> </ul>		MASEF	TRAC	Consultants nationaux Ateliers de formation Reprographie	30 000
	<p>3. Intégration du genre dans le CSLP (voir projet CSLP)</p>		MASEF et partenaires nationaux	TRAC		20 000
<b>TOTAL</b>						100 000

20

## II. ARRANGEMENTS DE GESTION

### II.1 structure de gestion du projet



#### Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

En accord avec l'approche programme, tous les projets du portefeuille de l'institutionnalisation du genre sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de :

- la cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine de l'intégration transversale du genre
- l'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire
- la mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée, et
- une communication renforcée sur les activités en cours et les résultats attendus

## Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de :

- Le Représentant du MASEF Président
- Le Représentant du Ministère de la Justice
- Les représentants de la SC
- PNUD

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

## Le Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats.

## L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DPD, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures ...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel .

## II.2 Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct
5. Identification et exécution des activités de formation
6. Appui à l'organisation des ateliers.



Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

---

## CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettent de suivre les activités et les réalisations des résultats du projet.

### Au cours du cycle annuel de projet

- Rapports trimestriels d'avancement : Sur la base des informations fournies par le DNP et entrées dans Atlas au niveau du modèle de gestion des projets, l'assurance qualité du projet (le chargé de programme PNUD) tire le rapport trimestriel d'avancement (PPR) et le présente à la discussion lors de la réunion du comité de pilotage. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution d'activités ou les deux), le Directeur National de Projet devra présenter un plan de travail annuel révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles: Sur la base du PPR, le CDR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve, le cas échéant, les amendements au plan de travail et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du CPAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.

6.

- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

### Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National de projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.
- Visites de terrain : un représentant du PNUD entreprendra une visite de terrain au moins une fois par an. Ces visites de terrain ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté action qui doit être soumis au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.